

SÉANCE DU 23 AVRIL 2014

Nombre de conseillers en exercice : **19**
Nombre de conseillers présents : **16**
Nombre de conseillers de votants : **19**

Date de la convocation : **16.04.2014**
Date d'affichage de la convocation : **16.04.2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur RÉGEARD Loïc, Maire.

Étaient présents : MM. MONTIGNÉ Claude, de LORGERIL Olivier, MASSON Jean-Paul, DESHAYES Jean-Yves, BESSIN Pascal, BARBY Éric, EGAULT Pascal, Mmes GASCOIN Laurence, NIVOL Nadine, HOUIT Yolande, GUYNEMER Patricia, CAZIN Mireille, NIVOLE Nathalie, VERGER Laurence et ROZE Marie-Paule.

Absents excusés : LEFEUVRE André (a donné procuration à RÉGEARD Loïc), CROQUISON Sébastien (a donné procuration à DESHAYES Jean-Yves) et SAUVEUR Pauline (a donné procuration à GUYNEMER Patricia)

Un scrutin a eu lieu ; M. BESSIN Pascal a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture conditionnelle d'une classe à l'école maternelle
- 2) Représentation de notre commune dans les instances de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique (organismes extérieurs et commissions internes)
- 3) Désignation d'un délégué au comité des œuvres sociales 35
- 4) Commission Communale des Impôts Directs
- 5) Projet d'acquisition de la parcelle section AC n°32, rue du Stade
- 6) Etude des propositions pour l'acquisition d'une nouvelle tondeuse
- 7) Projet d'un plateau multisports derrière l'école
- 8) Remplacement du candélabre endommagé, situé à l'intersection de la rue de Rennes et de la rue de la Plaine
- 9) Création d'un budget annexe : lotissement de la Champagne du Moulin à Vent
- 10) Informations diverses
- 11) Questions diverses

Partie Budgétaire

BUDGET COMMUNAL

- Affectation des résultats
- Détermination des taux d'imposition
- Subventions communales 2014
- Budget Primitif – exercice 2014

BUDGET ASSAINISSEMENT

- Affectation des résultats
- Budget Primitif – exercice 2014

I- OUVERTURE CONDITIONNELLE D'UNE CLASSE A L'ECOLE MATERNELLE – dél 44-2014

Nomenclature : 8.1 Enseignement

M. le Maire donne lecture du courrier de l'inspecteur d'académie reçu le 10 avril dernier faisant part des modalités de préparation de la rentrée de septembre 2014 dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Parmi celles retenues, figure pour l'année 2014-2015, l'affectation *conditionnelle** d'un emploi maternel à l'école publique de Pleugueneuc.

(*) : *Conditionnelle* : la mesure n'est pas arrêtée. Elle n'est qu'envisagée, ce qui sous-entend que la décision ne sera prise en compte pour l'année 2014 – 2015 qu'après vérification des effectifs le jour de la rentrée. Elle peut ne pas se réaliser. Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer à ce sujet.

Compte tenu des effectifs scolaires croissants, **à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal** :

- **ACCEPTE** l'affectation conditionnelle d'un emploi maternel à l'école publique à la rentrée prochaine.
- **CHARGE** M. le Maire de signer tout document relatif au présent dossier.

II- REPRÉSENTATION DE NOTRE COMMUNE DANS LES INSTANCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BRETAGNE ROMANTIQUE (ORGANISMES EXTÉRIEURS) – dél 45-2014

Nomenclature : 5.3 Désignation de représentants

M. le Maire donne lecture du courrier du Président de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique sollicitant le Conseil Municipal pour désigner les représentants communaux aux instances communautaires à savoir : le SMICTOM d'Ille-et-Rance, le Syndicat Mixte du lycée de Combourg, le Syndicat de Musique et la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner les représentants communaux aux instances communautaires ;

➤ SMICTOM d'Ille-et-Rance (27 titulaires et 27 suppléants)

Représentant titulaire	Représentant suppléant
BARBY Eric	CROQUISON Sébastien

➤ Syndicat Mixte du Lycée de Combourg (27 titulaires et 27 suppléants)

Représentant titulaire	Représentant suppléant
VERGER Laurence	CAZIN Mireille

➤ Syndicat Intercommunautaire de Musique – SIM (15 titulaires et 15 suppléants)

Représentant titulaire	Représentant suppléant
CROQUISON Sébastien	ROZE Marie-Paule

➤ Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Représentant titulaire	Représentant suppléant
LEFEUVRE André	REGEARD Loïc

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la désignation des membres communaux au sein des instances communautaires telle que susvisée.

III- MEMBRES AUX COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES ÉLARGIES AUX ÉLUS MUNICIPAUX – dél 46-2014

Nomenclature : 5.3 Désignation de représentants

M. le Maire fait savoir que les commissions communautaires vont être élargies aux élus municipaux.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner les représentants communaux aux commissions communautaires ;

Intitulé	Nom
Animation économique et touristique - M.HIGNARD	de LORGERIL Olivier
Voirie - M. LE BESCO	MONTIGNE Claude
Habitat – Urbanisme - M. ROBIN	SAUVEUR Pauline
Equipement – Patrimoine - M. ROCHEFORT	CAZIN Mireille
Numérique – développement économique – infrastructures M. BOURGES	REGEARD Loïc
Environnement – développement durable et sentiers de randonnée M. BENIS	NIVOL Nadine
Finances - M. BORDES	REGEARD Loïc
Sport : animation et équipement - M. VANNIER	BARBY Eric
Culture - M. DURAND	REGEARD Loïc
Transport – chantier d'insertion - M. PRESCHOUX	NIVOL Nadine
Action sociale - enfance et jeunesse (RPAM – PIJ) - Maison des services – Relais d'Europe - M. MONNIER	SAUVEUR Pauline
Communication – système d'information (internet – informatique – école et tablette numérique) - Mme SIMON-GLORY	BARBY Eric

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la désignation des membres communaux au sein des commissions communautaires telle que susvisée.

IV- DÉSIGNATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES D'ILLE-ET-VILAINE – dél 47-2014

Nomenclature : 5.3 Désignation de représentants

M. le Maire précise qu'il convient de désigner un délégué au sein du Comité des Œuvres Sociales 35 (COS 35).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** M. Loïc RÉGEARD, membre catégorie élu au sein du Comité des Œuvres Sociales 35

V- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – dél 48-2014

Nomenclature : 5.3 Désignation de représentants

M. le Maire informe l'Assemblée que conformément à l'article 1650-1 du Code Général des Impôts, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID), composée du Maire ou de son Adjoint délégué, de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants.

Ainsi, convient-il, à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale.

La Direction Régionale des Finances Publiques demande qu'une liste de présentation comportant 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants lui soit adressée.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **PROPOSE** les personnes suivantes en vue de constituer la nouvelle commission communale des impôts directs.

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Blanchard André	Deshayes Alain
Houit Armel	Pinault Gilbert
Lefaix Claude	Leroux Michel
Simon Alphonse	Duhamelle Rémi
Gascoin Marguerite	Guynemer Michel
Rolland Monique	Roze Michel
Nivole Marcel	Després Roger
Pinault Daniel	Gallais Luc
Abraham Daniel	Guédé René
Lepage Bruno	Pinault Pierre
Pinault Albert	Pinault Jean-Claude
Personnes communes extérieures	Personnes communes extérieures
Bazin Claude	Renoul Eugène

- **CHARGE** M. le Maire de transmettre cette liste à la Direction Régionale des Finances Publiques de Rennes.

VI- ACQUISITION DE LA PARCELLE SECTION AC N°32, RUE DU STADE – dél 49-2014

Nomenclature : 3.1 Acquisitions

M. le Maire précise au Conseil Municipal que dans le cadre du réaménagement de la rue du Stade, il serait opportun d'acquérir la parcelle – section AC n°32, d'une superficie de 12 m², appartenant à M. Bouchaala Mohamed.

En effet, celle-ci se confond avec la voirie communale et fait partie intégrante du projet d'aménagement urbain. M. Bouchaala a donné son accord pour cette cession au prix de 5 € le m².

Entendu cet exposé, l'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DONNE** son accord pour l'acquisition par la commune de la parcelle située rue du Stade et référencée section AC n°32, d'une superficie de 12 m², pour la somme de 5 € le m² soit 60 €. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.
- **AUTORISE** M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à cette acquisition,
- **DÉSIGNE** Maître Pansart, notaire à Evran (Côtes d'Armor) pour la rédaction de l'acte notarié correspondant.

VII- ACQUISITION D'UNE TONDEUSE – SERVICES TECHNIQUES – dél 50-2014

Nomenclature : 3.1 Acquisitions

M. DESHAYES, Adjoint au Maire, présente trois devis en vue du remplacement d'une tondeuse pour les services techniques. Les caractéristiques de chacun des équipements ont été présentées.

Entendu cet exposé, l'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DÉCIDE** de retenir la tondeuse de marque TORO pour la somme de 1 727 € TTC.
- **DEMANDE** l'inscription de cette dépense en section d'investissement du budget communal.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

VIII- REMPLACEMENT DU CANDÉLABRE ENDOMMAGÉ, SITUÉ A L'INTERSECTION DE LA RUE DE RENNES ET DE LA RUE DE LA PLAINE – dél 51-2014

Nomenclature : 3.1 Acquisitions

Un véhicule a percuté le candélabre situé à l'intersection de la rue de la Plaine et de la rue de Rennes dimanche 13 avril dernier.

La société AMEC SPIE, en charge de la maintenance de l'éclairage public, a procédé à la mise en sécurité. Le montant du remplacement du mât accidenté s'élève à 2 568 € HT.

Entendu cet exposé, l'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTÉ** le devis présenté ci-dessus. L'assurance prendra en charge une partie du remplacement (application d'une vétusté).
- **DEMANDE** l'inscription de cette dépense en section d'investissement du budget communal.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

IX- CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT DE LA CHAMPAGNE DU MOULIN A VENT – dél 52-2014

Nomenclature : 7.10 Divers

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°40-2014 du 08 avril 2014 portant sur l'acquisition du foncier du lotissement de la Champagne du Moulin à Vent.

M. le Maire précise par ailleurs que la rétrocession des 10 lots de la Champagne du Moulin à Vent s'élève à 206 388.51 € TTC. Les ventes des lots constitueront les recettes de ce budget.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DEMANDE** la création du budget du lotissement de « La Champagne du Moulin à Vent » afin d'assurer la commercialisation des 10 lots restant à vendre.
- **AUTORISEM.** le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

X- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

a) PROJET DU PLATEAU MULTISPORTS

- Diaporama de plusieurs sites visités.
- Les différents revêtements et options (devis chiffrés) sont présentés, laissant le temps à chacun de s'imprégner du sujet. Plusieurs interrogations se posent : nature du sol (enrobé, peinture ou gazon synthétique), dimension du plateau (30 m x 15 m), options retenues etc...
Par ailleurs, il convient d'envisager le terrassement et les enrobés (un premier couloir entre les bâtiments scolaires et le plateau et un second couloir entre le parking et le plateau). Des devis sont en cours.

b) Commissions à prévoir

- commission enfance en vue de l'aménagement de l'aire de jeux près du plateau multisports : vendredi 9 mai à 11 heures
- commission voirie urbaine : 14 mai à 14 heures : rencontre avec D2L, maître d'œuvre, pour le projet d'aménagement de la rue du Bourg, de Lorgeril, chateaubriand et du Stade
- commission voirie
- commission en vue du recrutement de la cantinière : profil de poste à définir

c) Prise de poste de la coordinatrice ALSH/TAP : lundi 12 mai

d) Date à retenir

- 8 mai : rendez-vous place de la Mairie à 12 heures

PARTIE BUDGÉTAIRE

XI- AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2013 - BUDGET COMMUNAL – déi 53-2014

Nomenclature : 7.1 décisions budgétaires

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013, et après en avoir délibéré,

BUDGET COMMUNAL

- **DÉCIDE** de voter l'affectation des résultats comme suit :
 - ✓ Solde d'exécution d'investissement N-1 : + 137 233.94 €
 - ✓ Résultats de fonctionnement N-1 : + 699 327.64 €
 - ✓ Résultats à affecter : + 699 327.64 €
 - ✓ Affectation en réserve : + 250 000.00 €
 - ✓ Report en fonctionnement : + 449 327.64 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier

XII- AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2013 - BUDGET ASSAINISSEMENT – délibération 54-2014

Nomenclature : 7.1 décisions budgétaires

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013, et après en avoir délibéré,

BUDGET ASSAINISSEMENT

- **DÉCIDE** de voter l'affectation des résultats comme suit :
 - ✓ Solde d'exécution d'investissement N-1 : + 44 948.71 €
 - ✓ Résultats d'exploitation N-1 : + 164 491.96 €
 - ✓ Résultats à affecter : + 164 491.96 €
 - ✓ Affectation en réserve : 0 €
 - ✓ Report en fonctionnement : + 164 491.96 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier

XIII- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014 – déi 55-2014

Nomenclature : 7.2 Fiscalité

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer les taux d'imposition pour l'année 2014, comme suit :
 - Taxe d'habitation : 14.50 %
 - Taxe foncière (bâti) : 18.70 %
 - Taxe foncière (non bâti) : 44.35 %

XIV- SUBVENTIONS 2014 – dél 56-2014

Nomenclature : 7.5 Subventions

Monsieur le Maire rappelle les subventions versées aux associations en 2013 et présente toutes celles reçues cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** d'accorder aux associations locales les sommes suivantes en 2014 :

ASSOCIATIONS	2014
Coopérative scolaire (parents d'élèves)	3 500 €
Foyer laïc (section basket, fête locale, randonnées et badminton)	2 000 €
Club du Linon – football	500 €
Club de l'amitié	500 €
CATM - Anciens combattants	500 €
Gymnastique volontaire	500 €
U.C.I.A.P.L – commerçants	500 €
A.C.C.A – chasse	500 €
U.S.L – St Domineuc	150 €
O.S.B.R. (1 € / habitant)	1 645 €
Canoë Kayak (St Domineuc)	80 €
Comice agricole	500 €
Arc Iris	0 €
Gribouille	650 €
ADMR Tinténiac	500 €
Association de la MARPA de Pleugueneuc	500 €
Prévention routière (information dans les écoles)	200 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

XV- PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LE CENTRE DE LOISIRS DE TINTÉNIAC ET CELUI DE ST PIERRE DE PLESGUEN – dél 57-2014

Nomenclature : 7.5 Subventions

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant du Président de l'association Familles Rurales du Pays Hédé –Tinténiac et celui de la commune de St Pierre de Plesguen. Il s'agit d'une demande de subvention pour les accueils de loisirs gérés par ces communes, au regard de la fréquentation des enfants de notre commune. Pour Pleugueneuc, 8 enfants (pour un nombre total de 174.50 journées entières) ont fréquenté l'A.L.S.H de Tinténiac. Par ailleurs, 41 enfants de Pleugueneuc (486 journées entières) ont fréquenté celui de Saint Pierre de Plesguen.

- La part restant à la charge de la commune est de 12.08 € / journée soit un total de **2 107.79 € (pour l'A.L.S.H de Tinténiac)**
- La part restant à la charge de la commune est de 10.16 € / journée soit un total de **4 937.76 € (pour l'A.L.S.H de St Pierre de Plesguen)**


Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 2 107.79 € pour l'accueil des enfants de Pleugueneuc dans les différents accueils de loisirs gérés par l'association Familles Rurales du Pays Hédé –Tinténiac, et 4 937.76 € pour l'accueil des enfants au sein de l'accueil de loisirs de Saint Pierre de Plesguen.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

XVI- VOTE BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2014 – dél 58-2014

Nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal,

- **VOTE**, à l'unanimité, le budget de l'exercice 2014, tel qu'il est proposé par M. le Maire.
 **COMMUNE – Budget équilibré en recettes et en dépenses**

- section de fonctionnement : 1 404 000.00 €
- section d'investissement : 1 394 000.00 €

 **ASSAINISSEMENT - Budget équilibré en recettes et en dépenses**

- section d'exploitation : 201 000.00 €
- section d'investissement : 69 949.00 €

XVII- CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES ESPACES VERTS ET DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT DE LA CHAMPAGNE DU MOULIN A VENT – dél 59-2014

Nomenclature : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les espaces verts et la voirie du lotissement de la Champagne du Moulin à Vent doivent être rétrocédés à la commune suite à l'expiration du contrat de concession qui liait la commune à la SADIV (rappel de la délibération n°40-2014 du 08 avril 2014 relative à l'acquisition du foncier du lotissement de la Champagne du Moulin à Vent par la commune).

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DEMANDE** le classement des espaces communs (aires de jeux, parking, voirie et espaces verts) du lotissement de la Champagne du Moulin à Vent, d'une superficie totale de 23 018 m², dans le domaine public communal. Les parcelles à acquérir par la commune sont les suivantes :
 - Section YI n°46, 47, 48, 49, 51, 53, 58, 61, 65, 89, 90, 91 et 92
 - Section ZP n°323, 334, 335, 336, 343, 347, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 383, 395, 396, 397 et 398
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Loïc RÉGEARD déclare la session close.
La séance est levée à 23 heures.

BARBY Eric	
BESSIN Pascal, secrétaire de séance	
CAZIN Mireille	
de LORGERIL Olivier	
DESHAYES Jean-Yves	
EGAULT Pascal	
GASCOIN Laurence	
GUYNEMER Patricia	
HOUIT Yolande	
MASSON Jean-Paul	
MONTIGNÉ Claude	
NIVOL Nadine	
NIVOLE Nathalie	
RÉGEARD Loïc, Maire	
ROZE Marie-Paule	
VERGER Laurence	